



LIGUE
OCCITANIE
Pyrénées - Méditerranée

INTERCLUBS SENIORS PLUS

TROPHEE GAN



GUIDE PRATIQUE 2026



SOMMAIRE

I- ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1.1 Divisions
- 1.2 Qualifications
- 1.3 Participation au Championnat
- 1.4 Engagements
- 1.5 Devoirs du club visité
- 1.6 Rencontres
- 1.7 Forfait/Disqualification
- 1.8 Classement

II- DÉROULEMENT DES RENCONTRES

- 2.1 Présentation
- 2.2 Juge-arbitrage
- 2.3 Rôle et obligations du capitaine
- 2.4 Ordre des parties
- 2.5 Équipe incomplète
- 2.6.1 Interruption
- 2.6.2 Report (demande effectuée avant la date de la rencontre)
- 2.7 Sanctions

III- CARACTÉRISTIQUES DES RENCONTRES

IV- CALENDRIER TROPHÉE GAN ASSURANCES

V- COMMUNICATION DES RESULTATS

VI- CONTACTS

I. ORGANISATION GENERALE

Ce règlement s'adresse au Championnat de Zone Pyrénées de la Ligue Occitanie – Trophée GAN ASSURANCES

Il ne s'applique pas au Championnat DQCF (Division Qualificative au Championnat de France).

Les dispositions des règlements sportifs fédéraux s'appliquent pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement (cf : Statuts et Règlements Sportifs et Administratifs de la FFT).

La Commission Seniors Plus se réserve la possibilité de modifier le calendrier et/ou le lieu des rencontres en fonction de circonstances inopinées ou exceptionnelles.

I.1 – Divisions

Cette épreuve par équipes est ouverte à tous les clubs affiliés de la Zone Pyrénées de la Ligue Occitanie.

Les divisions sont nommées R1, R1B, R2 ou R3.

Pour toutes les divisions, elle comporte :

- une phase préliminaire par poule (s),
- un tableau final déterminant l'équipe championne de zone pour chaque catégorie et division comportant 2 poules ou plus.

I.2 – Qualifications

Tout joueur non qualifié participant à une rencontre entraînera la disqualification de son équipe pour cette rencontre.

Délais :

Quel que soit le statut sportif du joueur (EQ ou NvEQ), il pourra participer au Trophée GAN ASSURANCES pour le compte de son club à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club.

Tout joueur doit être obligatoirement licencié au plus tard la veille de son premier match.

Nouvellement qualifiés (NvEQ) :

Le club désirant faire jouer dans ses équipes des joueurs ayant obtenu leur qualification au cours de l'année doit limiter leur nombre à **2 nouvellement qualifiés par équipe et par rencontre** (ne concerne que les classés en deuxième série et au-dessus).

Etrangers :

Un seul joueur étranger hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

La première année, un joueur étranger est considéré comme un joueur nouvellement qualifié.

Joueur ayant un classement « ND » (Non déterminé) :

Tout joueur ayant le statut « ND » ne pourra pas jouer. Il est impératif de demander un reclassement de ces joueurs en respectant les délais de qualification.

I.3 – Participation au championnat

Phase préliminaire :

L'objectif général est de constituer des divisions ne comportant que des poules de 6.

Dans le cas du non engagement d'une équipe régulièrement qualifiée, la Commission Seniors Plus se réserve le droit de compléter la division correspondante avec une autre équipe.

Pour limiter les déplacements le critère géographique sera prépondérant pour les dernières divisions.

Tableau final :

Seules les équipes premières de poule participeront au tableau final pour désigner l'équipe championne de la zone Pyrénées.

Les têtes de série sont déterminées par le poids des équipes participant à ce tableau (poids calculé en fonction des joueurs qui ont participé aux phases préliminaires).

Elles reçoivent au premier tour. Ensuite pour chaque tour, le système suivant est appliqué pour déterminer l'équipe qui reçoit en fonction de la situation du tour précédent :

- ✓ Si une seule des équipes s'est déplacée, elle recevra,
- ✓ Si une seule des équipes a reçu, elle se déplacera,
- ✓ Si les deux équipes se sont déplacées ou ont reçu, un tirage au sort sera effectué par la Commission Seniors Plus Zone Pyrénées.

Si 2 équipes d'un même club participent au même tableau final, tout joueur ayant participé à une rencontre de ce tableau ne pourra pas jouer dans l'autre équipe pour les autres rencontres.

La finale se déroulera sur les terrains d'une des deux équipes finalistes.

Un tirage au sort sera effectué pour déterminer le lieu de la rencontre. Le club visité organise la réception.

I.4 – Engagements

Chaque club peut engager plusieurs équipes s'il le désire à la condition expresse que ses installations permettent d'assurer la réception de ces équipes le même jour et en même temps.

En cas de forfait d'un club avant le début du championnat, la Commission Seniors Plus – Pyrénées peut modifier le calendrier ou la composition de la poule dans laquelle ce club figurait.

Les joueurs/joueuses ne peuvent jouer que dans une seule catégorie d'âge à l'exception des joueuses de plus de 60 ans et des joueurs de plus de 70 ans et plus de 75 ans qui peuvent jouer dans leur catégorie d'âge et une seconde catégorie de leur choix.

CAS PARTICULIER :

La commission se réserve le droit d'intégrer une équipe directement dans une division en rapport avec le niveau des joueurs concernés (création d'un club, intégration de nouveaux joueurs, changement de catégorie d'âge,...).

I.5 – Devoirs du club visité

1. Il doit fournir **au moins trois balles neuves** par partie de simple et de double
2. Le club doit mettre à disposition au moins 1 court pour chaque rencontre.
3. **Il est responsable de la saisie de la feuille de résultats dans un délai de 48 heures sous la responsabilité de son capitaine (voir II-7).**

I.6 – Rencontres

Remplacement d'un joueur dans le cas d'un club alignant plusieurs équipes masculines ou plusieurs équipes féminines dans la même catégorie d'âge :

- 1- Tout joueur ayant joué 2 fois ou plus dans l'équipe 1 ne peut jouer dans l'équipe 2.
- 2 - Tout joueur de l'équipe 2 qui a joué 2 fois ou plus dans l'équipe 1 ne peut plus rejouer en équipe 2.
- 3 - Tout joueur ne peut jouer au maximum que dans deux équipes.
- 4 - Tout joueur brûlé en Championnat DQCF ne peut jouer dans le Trophée GAN ASSURANCES. **Par contre, un joueur non brûlé en DQCF peut participer aux rencontres GAN ASSURANCES qui est un autre championnat. Ce joueur doit alors respecter les règles édictées ci-dessus (alinéas 1, 2 , 3, 4) en terme de catégories d'âge et d'équipes.**

Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end, le même joueur ne peut jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.

En cas de réserves sur la qualification d'un joueur avant le début d'une rencontre, le juge-arbitre doit en faire mention sur la feuille de résultats et la Commission Seniors Plus statuera.

I.7 – Forfait / disqualification

Dans le cas du **forfait général** d'une équipe après la diffusion des poules et avant le début de la compétition, la Commission Seniors Plus s'autorise le droit de modifier le calendrier et la poule concernée si nécessaire.

Tout club déclarant forfait doit prévenir le club adverse et l'organisateur du championnat au moins quatre jours avant la date fixée pour la rencontre.

Le club vainqueur par forfait doit saisir le résultat sur le logiciel de gestion sportive.

- **Incidence du forfait en phase de poules**

Une équipe qui déclare forfait ou qui est disqualifiée deux fois est automatiquement considérée comme forfait général (cette mesure entraîne une régularisation des points obtenus par les autres équipes).

I.8 – Classement

Points attribués :

Victoire :	3 points
Défaite :	1 point
Disqualification :	-1 point
Forfait :	-2 points

ATTENTION : en cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est établi en tenant compte à l'occasion de **toutes les rencontres de la poule** : de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacune d'elles, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues, puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

En cas de forfait ou de disqualification, les dispositions des règlements sportifs de la FFT sont appliquées (pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0).

II. DEROULEMENT DES RENCONTRES

II.1 – Présentation

Les rencontres débutent à 9 heures le jour fixé sur **TEN'UP** et se disputent sans interruption en seule journée.

Si la date de la rencontre est une journée d'élection, le début de cette rencontre pourra être retardé d'une heure pour permettre aux joueurs ou joueuses d'effectuer leur devoir électoral. Toutefois le club se déplaçant devra en prévenir le club visité au moins 24 heures avant. Dans le cas où un club doit recevoir plusieurs équipes le même jour, **une rencontre peut être reportée**, avec l'accord des deux capitaines, le club recevant devant demander l'autorisation de report au responsable de la division concernée.

Toutefois en cas de litige, seule fait foi la date prévue au calendrier.

L'équipe visiteuse devra toujours se déplacer, même en cas de pluie.

Une équipe qui n'aura pas effectué le déplacement prévu sera considérée comme battue par forfait.

II.3 – Rôle et obligations du capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine, assisté d'un capitaine adjoint, qui sont seuls en rapport avec le juge-arbitre.

Avant le commencement de la rencontre, le Capitaine doit présenter au juge-arbitre tous les joueurs de son équipe et lui remettre :

a- La liste par ordre de classement (du plus fort au plus faible) des joueurs de simple et la liste de ceux susceptibles de disputer les doubles (dont les paires peuvent être formées à l'issue des simples).

b- Les attestations de licences « Multi-raquettes » de l'année sportive en cours de chacun des joueurs

Le classement des joueurs étant actualisé mensuellement en cours de championnat, ils doivent jouer les rencontres avec leur classement au jour de la rencontre et la composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.

Il est de la responsabilité du capitaine de composer une équipe conforme en fonction du classement actualisé des joueurs.

c- Une pièce d'identité avec photographie de chacun des joueurs.

d- Toute pièce justifiant de leur qualification si la mention n'en est pas portée sur la licence.

Chaque capitaine devant présenter chacun des membres de son équipe au juge-arbitre, il en résulte que **la présence de tous les membres de l'équipe est obligatoire avant le début de la rencontre.**

Seuls le capitaine et son adjoint, peuvent donner des conseils aux joueurs de leur équipe, pendant les périodes de repos, aux changements de côté, à condition d'être présents sur le court.

Le capitaine doit :

- ✓ Exiger que les joueurs de son équipe aient une tenue et un comportement corrects tant sur le court que dans l'enceinte du club,
- ✓ Signer la feuille de résultats ainsi que les réserves qu'il peut formuler.

FORMAT DES RENCONTRES

✓ Chez les Messieurs

Catégorie	En Simple	En Double
35 ans	F2	F2
45 ans	F2	F2
55 ans	F2	F2
65/70/75 ans	F2	F2

✓ Chez les Dames

Catégorie	En Simple	En Double
35 ans	F2	F2
45 ans	F2	F2
60 ans	F2	F2

F2 : 2 sets à 6 jeux 3^{ème} set = super jeu décisif en 10 points

Chaque match de **simple** compte pour **1 point**

Le match de **double** compte pour **2 points**

II.2 – Juge-arbitrage

Les rencontres doivent être dirigées soit par un juge-arbitre soit par défaut par le capitaine de l'équipe qui reçoit. (On entend par juge arbitre un juge arbitre officiel).

En ce qui concerne les réserves ou réclamations, se conformer **aux règlements fédéraux administratifs. Les réclamations ou réserves pour être recevables doivent être adressées par mail au responsable de la Division concernée.**

Elles doivent être indiquées sur **TEN'UP**.

Aucune réclamation n'est recevable au-delà d'un délai de 10 jours à compter du jour de la rencontre.

II.4 – Ordre des parties

L'ensemble des parties de simple et de double constitue la rencontre, **qui se déroule dans l'ordre suivant** :

- ✓ Simple 1 et Simple 2 puis Simple 3 et Double

Parties de double

Attention : un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou été disqualifié en simple ne peut participer en double.

II.5 – Équipe incomplète

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre **perd cette rencontre par disqualification**. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties.

II.6.1 – Interruption

La rencontre ne peut être remise ou interrompue **qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts** (pluie, obscurité, terrain impraticable) et sur décision du juge-arbitre.

En cas d'interruption, le juge-arbitre doit prendre toutes mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée. Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive.

Lorsque le juge-arbitre, après avoir appliqué les dispositions de l'alinéa précédent, se rend compte qu'il n'est plus possible de poursuivre le déroulement de la rencontre dans la journée, il prend la décision de prononcer l'arrêt définitif des parties et le consigne sur la feuille de résultats.

En cas d'arrêt définitif :

- ✓ Si la victoire n'est pas acquise à l'une des équipes en présence, la Commission Seniors Plus après réception de la feuille de résultats adressée par le club organisateur au plus tard le lendemain de la rencontre, décide le report intégral de la rencontre à une date ultérieure. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte du résultat des parties jouées au moment de l'arrêt de la rencontre, et celle-ci, ainsi reportée, doit être rejouée en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe. Les parties jouées doivent toutefois faire l'objet d'une saisie de la feuille de résultats pour la prise en compte par le service classement,
- ✓ Si la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise ; les points correspondant aux parties n'ayant pu se jouer ne sont pas attribués.

Si report, l'équipe qui se sera déplacée recevra à son tour.

II.6.2 – Report (demande effectuée avant la date de la rencontre)

Tout report doit rester exceptionnel. La demande de report doit être effectuée :

- ✓ Par le club demandeur par mail ou sms **au responsable de la division concernée** (coordonnées sur **TEN'UP**).
- ✓ Doit être accompagnée de l'accord du capitaine de l'équipe adverse (par mail ou sms).

le report sera autorisé ou pas par le responsable de la division concernée.

La date du report devra se situer avant la dernière journée de la phase de poule (sauf dérogation du responsable de la division concernée).

II.7– Sanctions

- ✓ Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour la rencontre perd cette rencontre par disqualification.
- ✓ Tout report non justifié pourra être sanctionné par la disqualification d'une équipe.
- ✓ En cas de non saisie répétée sous 48 heures de la feuille de résultats dans Ten'Up ou de demande de report non formulée dans les délais, la Commission Seniors Plus pourra appliquer un point de pénalité à l'équipe concernée.
- ✓ **En cas de participation d'un joueur non qualifié ou d'un joueur ne respectant pas les règles de remplacement : disqualification de son équipe.**

III. CARACTÉRISTIQUES DES RENCONTRES

Nombre de joueurs par équipe : entre 3 et 5 joueurs par rencontre

Nombre de matchs : 3 simples et 1 double

Ordre des matchs : Simple n°1 - Simple n°2 - Simple n°3 – Double

Format de jeu (cf. article 106 RS FFT)

Toutes les parties **simples** et **double** sont disputées avec le **format 2** :

2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les manches et règle de l'avantage, la 3^e manche éventuelle est remplacée par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart.

Nombre de points attribués au match :

- Simple : 1 point
- Double : 2 points

Nombre de points attribués par rencontre :

- Victoire : 3 points
- Nul : 2 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : -2 points
- Disqualification : -1 point

IV. CALENDRIER DES RENCONTRES

Le calendrier définitif sera publié sur **TEN'UP** courant septembre.

V. COMMUNICATION DES RESULTATS

Le club visité doit saisir impérativement la feuille de résultats par **TEN'UP**

Le club visiteur doit vérifier que la saisie a été bien effectuée (en cas d'erreur contacter la Commission Seniors Plus).

Quelques rappels :

- ✓ Impossibilité de saisir la feuille de résultats après 48 heures
- ✓ En cas de réclamation : saisir la feuille de résultats – cocher la case spécifique et envoyer la feuille de résultats au responsable de la Division (liste au § V1 ci-dessous) .



VI. CONTACTS

Président Commission Seniors Plus et Responsable Trophée GAN :
Jean-Luc RICURT – jean-luc.ricurt@fft.fr

Responsable Messieurs : **Jean-Luc RICURT**

CAT	DIV	RESPONSABLE	COORDONNÉES
35	R1	Jean- Christophe PALOMBA	06.20.13.48.42 jchpalomba@wanadoo.fr
	R1B		
	R2		
	R3	Henri SACAREAU (poule A à L) Jean Jacques BROUARD (poule M à ...)	06.44.01.03.53 madutsacareau@gmail.com 06.71.33.24.10 jean-jacques.brouard@wanadoo.fr
45	R1	Mourad ZOURDANI	06.17.95.21.25 mourad.zourdani@fft.fr
	R1B		
	R2		
55	R1	Francis KONIKOWSKI	06.26.47.52.13 francis.konikowski@orange.fr
	R2		
65	R1	Jean-Pierre COSTES	06.16.91.55.52 costes.jean-pierre@orange.fr
70	R1		
75	R1		

Responsable Dames : **Henri BARTHE** – barthe65@hotmail.com

CAT	DIV	RESPONSABLE	COORDONNÉES
35	R1	Henri BARTHE	06.17.27.35.64 – barthe65@hotmail.com
	R1B		
	R2		
45	R1	Sylvie COELLO	06.18.45.59.78 – coesylvie@gmail.com
60	R1		

Secrétariat : **Cathy RIEUVERNET** - 05 62 72 32 07 – sportif.pyrenees@fft.fr



Mes Notes

COMMISSION SENIORS PLUS – PYRENEES

5, avenue Suzanne Lenglen – 31130 BALMA

Tél : 05 62 72 32 07

E-mail : sportif.pyrenees@fft.fr